



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 16713

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les méthodes de comptage des services de police lors des manifestations. Il semble évident que le rassemblement du 13 janvier 2013 à Paris ait été sous-estimé puisque les chiffres officiels ont été annoncés alors que tous les participants n'avaient pas encore défilé. Comment la préfecture de police peut-elle avancer le chiffre de 340 000 manifestants dès 17 heures, alors que le seul Champ de mars, point de convergence des différents défilés, représente au moins 750 000 personnes, et que des milliers de manifestants supplémentaires s'y rendaient encore à 19 heures ? Une telle différence, entre la réalité et ces chiffres officiels, risque de laisser penser que certains souhaiteraient minimiser la portée de cette manifestation contre le projet de loi de « mariage pour tous ». Aussi lui demande-t-elle dans quelle mesure il pourrait être institué un moyen de comptage officiel et incontestable, permettant de connaître le plus précisément possible le nombre de personnes présentes lors d'une manifestation.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16713

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 968

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6140